



**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER**

**ÉLECTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER**

SCRUTIN DU 28 OCTOBRE 2020

OBJET DU SCRUTIN :

**Election des représentants des établissements publics locaux non affiliés
- collège spécifique -**

**PROCES VERBAL DE RECENSEMENT ET DE DEPOUILLEMENT
DES VOTES**

La commission départementale de recensement des votes émis dans le cadre des élections des représentants des établissements publics locaux non affiliés, collège spécifique, au conseil d'administration du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Loir-et-Cher, s'est réunie le mercredi 28 octobre 2020 à 14 heures 00, sous la présidence de M. Jean-Marc MORETTI, Président de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes au conseil d'administration du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Loir-et-Cher .

Participaient à cette séance :

- en qualité de membre de la commission :

M. Jean-Pierre CHARLES GUIMPIED	Maire de SASSAY
M. Jacques BOUVIER	Maire de VIEVY-LE-RAYE
M. Adelf ALI	Fonctionnaire de Préfecture
Mme Laurence GARNIER-LABBÉ	Fonctionnaire de Préfecture

- en qualité de membre du secrétariat :

M. Philippe DUMAS	Fonctionnaire du centre de gestion
Mme Françoise DELAVEAU-DESOEUVRE	Fonctionnaire du centre de gestion
Mme Marie-Laure LEDIEU	Fonctionnaire du centre de gestion
Mme Eva SALGADO	Fonctionnaire du centre de gestion

- en qualité de représentant des listes en présence :

- M. Eric MARTELLIERE, Liste « UNION DES ELUS POUR LE CENTRE DE GESTION »

- M.

La commission départementale de recensement et de dépouillement des votes a procédé au recensement des votes par correspondance dans les conditions prévues à l'article 12 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985. La liste électorale a été émargée au fur et à mesure de l'ouverture de chaque enveloppe extérieure et l'enveloppe intérieure a été déposée dans l'urne prévue à cet effet, sans être ouverte.

• Nombre d'électeurs inscrits, avec droit de vote	3
• Nombre d'enveloppes extérieures recensées.....	3
dont :	
- Enveloppes conformes.....	3
- Enveloppes non conformes.....	0
dont :	
non acheminées par la poste.....	0
parvenues après l'heure fixée pour la clôture du scrutin	0
ne comportant pas la signature de l'électeur.....	0
autres cas de nullité.....	0

Pour rappel, le total des voix attribuées aux 3 électeurs est de : 3

Le bureau de vote a immédiatement procédé au recensement des votes et a constaté :

• Nombre de bulletins : 1 voix.....	3
-------------------------------------	---

RESULTATS

• Liste "JEAN MARC MORETTI"	2
• Liste "UNION DES ELUS POUR LE CENTRE DE GESTION".....	1
- Bulletins blancs	0
- Bulletins nuls.....	0
- Enveloppes sans bulletin	0
• Attribution des sièges à la représentation proportionnelle	
- Nombre de suffrages valablement exprimés	3
- Suffrages valablement exprimés recueillis par la liste "JEAN MARC MORETTI"	2
- Suffrages valablement exprimés recueillis par la liste "UNION DES ELUS POUR LE CENTRE DE GESTION"	1

Calcul du quotient électoral :

$$\frac{\text{Nombre de suffrages valablement exprimés}}{\text{Nombre de sièges à pourvoir}}$$

- Quotient électoral $\frac{3}{2}$	1,5
• Attribution des sièges au quotient	
- Liste "JEAN MARC MORETTI "	1 siège
- Liste "UNION DES ELUS POUR LE CENTRE DE GESTION".....	0 siège

- Nombre de sièges restant à pourvoir 1 siège

- Attribution des sièges à la plus forte moyenne des sièges restant à pourvoir

Rappel des règles :

Calcul :

$$\frac{\text{Nombre de voix obtenues}}{\text{Nombre de sièges obtenus} + 1}$$

Un siège est attribué à la liste obtenant la plus forte moyenne,

OU, si des listes ont la même moyenne,

Le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix,

OU, si des listes qui ont la même moyenne, ont recueilli le même nombre de voix,

Un siège est attribué par voie de tirage au sort.

(à répéter autant de fois qu'il y a de sièges restant à attribuer)

- Liste "JEAN MARC MORETTI"	1
- Liste "UNION DES ELUS POUR LE CENTRE DE GESTION" :	0

Au terme du calcul, les 2 sièges sont ainsi répartis :

- Liste "JEAN MARC MORETTI" :	2 sièges
- Liste "UNION DES ELUS POUR LE CENTRE DE GESTION" :	0 siège

Sont déclarés élus sur les sièges ainsi obtenus les élus figurant sur le **document joint en annexe**.

Observations et réclamations :

En préalable aux opérations de dépouillement, différents cas relatifs à la recevabilité des enveloppes sont évoqués au sein de la commission.

Il est procédé au vote pour les cas suivants :

Prise en compte des enveloppes arrivées le 28/10/2020, au regard de la date postale figurant sur celles-ci :
3 pour 2 contre

Non respect du mandat du votant : 5 contre

Enveloppe non acheminée par voie postale : 1 pour 4 contre

Inversion de collègues : 5 contre

Le présent procès-verbal a été dressé et clos le 28 octobre 2020 à 18 heures 53, en double exemplaire, est signé après lecture par le président et les membres de la commission départementale de recensement et de dépouillement des votes.

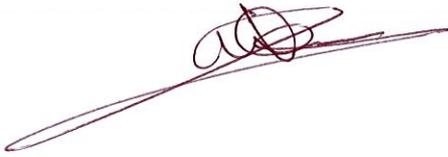
Le Président de la commission

Jean-Marc MORETTI



Les membres de la commission

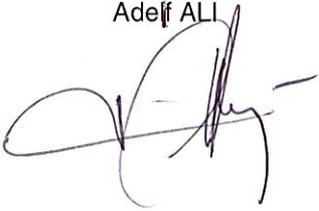
Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED



Jacques BOUVIER



Adef ALI



Laurence GARNIER-LABBÉ

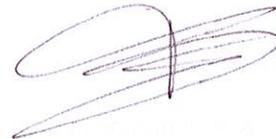


Les membres du secrétariat

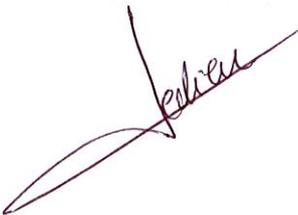
Philippe DUMAS



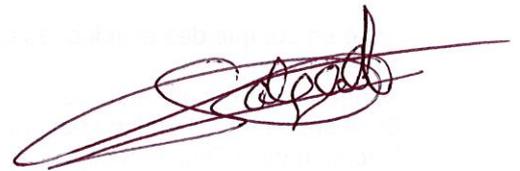
Françoise DELAVEAU DESOEUVRE



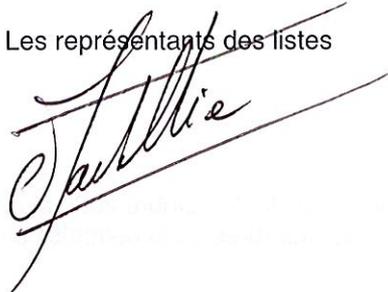
Marie-Laure LEDIEU



Eva SALGADO



Les représentants des listes





**CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER**

**ÉLECTION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE DÉPARTEMENTAL DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIR-ET-CHER**

SCRUTIN DU 28 OCTOBRE 2020

OBJET DU SCRUTIN :

**Election des représentants des établissements publics locaux non affiliés
- collège spécifique -**

**ANNEXE AU PROCES VERBAL DE RECENSEMENT
ET DE DEPOUILLEMENT DES VOTES**

Sont élus au conseil d'administration du centre départemental de gestion de la fonction publique en qualité de représentants des établissements publics locaux non affiliés :

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Au titre de la liste « Jean-Marc MORETTI »	Mme Marie-Agnès FERET , maire-adjoint à BLOIS, membre du CA du CIAS du Blaisois	M. Jean-Albert BOULAY , maire de Chitenay, membre du CA du CIAS du Blaisois
	M. François FROMET , maire de Vineuil - vice-président à Agglopolys	M. Stéphane LEDOUX , maire de Candé-sur-Beuvron - vice-président à Agglopolys

Le Président de la commission

Jean-Marc MORETTI



Les membres de la commission

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED



Jacques BOUVIER



Adeff ALI



Laurence GARNIER-LABBÉ

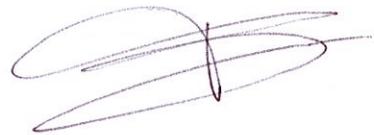


Les membres du secrétariat

Philippe DUMAS



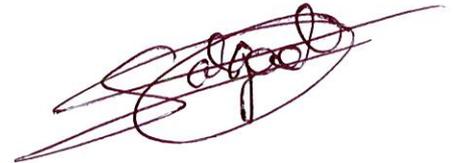
Françoise DELAVEAU DESOEUVRE



Marie-Laure LEDIEU



Eva SALGADO



Les représentants des listes

